



## CENTRE DE SANTÉ SEXUELLE

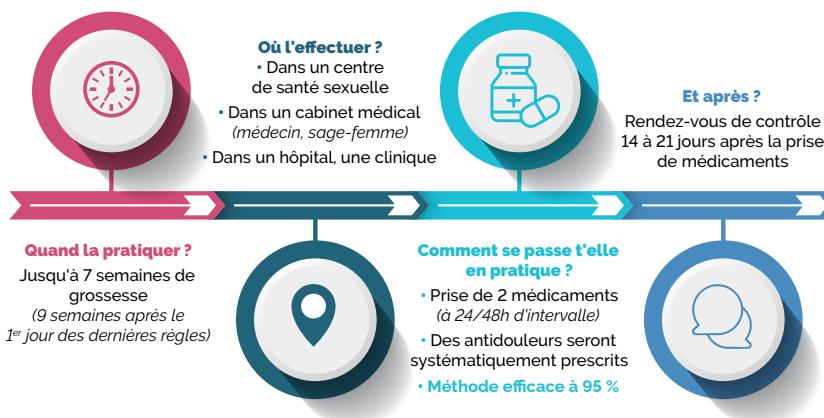
L'Interruption Volontaire de Grossesse  
médicamenteuse

# Interruption volontaire de grossesse (IVG) médicamenteuse

## Comment se passe une IVG médicamenteuse ?

L'IVG médicamenteuse consiste à prendre des médicaments pour interrompre une grossesse.

Cela est possible en centre de santé sexuelle jusqu'à 7 semaines de grossesse (9 semaines après la date des dernières règles).





## LES ÉTAPES DE L'IVG MÉDICAMENTEUSE

### Étape 1 : Premier rendez-vous

En centre de santé sexuelle, vous rencontrerez un·e médecin ou une sage-femme en consultation qui pourra :

- vérifier la possibilité d'une IVG médicamenteuse
- faire une échographie
- vous prescrire une prise de sang

Vous pourrez être accompagnée de la personne de votre choix. Vous pourrez être reçue par une conseillère conjugale et familiale. (Ce n'est pas obligatoire, sauf pour les jeunes femmes mineures.)

### Étape 2 : Prise des médicaments

Vous aurez un deuxième rendez-vous pour confirmer votre choix (de façon orale et écrite).

Vous devrez prendre 2 médicaments différents à 24 ou 48 heures d'écart.

Le premier médicament (Mifépristone) pourra être pris :

- au centre de santé sexuelle
- ou chez vous (cas particulier)

Le deuxième médicament (Misoprostol) sera délivré par un professionnel de santé, vous le prendrez à domicile. Il vous donnera également :

- une ordonnance pour les antidouleurs
- des recommandations pour la prise de médicaments
- une ordonnance pour faire une prise de sang de contrôle

### Étape 3 : Consultation de contrôle

Dans les 14 à 21 jours après la prise du premier médicament, vous devrez revenir pour une consultation obligatoire de contrôle (avec les résultats de votre prise de sang).

Elle aura pour but de :

- s'assurer que l'IVG a été efficace
- proposer une méthode de contraception (pilule, implant, etc.) si besoin

## Où faire une IVG médicamenteuse ?

Vous pouvez faire une IVG médicamenteuse dans les 5 centres de santé sexuelle :

### ALBERT

Maison départementale  
des solidarités et de l'insertion  
1 rue du Bois le Comte  
80300 ALBERT  
Tél. : 03 60 03 47 10

### FRIVILLE-ESCARBOTIN

Maison départementale  
des solidarités et de l'insertion  
1bis rue Frédéric Chopin  
80130 FRIVILLE-ESCARBOTIN  
Tél. : 03 60 03 42 00

### AMIENS

Centre-ville  
Maison des adolescents  
20 boulevard de Belfort  
80080 AMIENS  
Tél. : 03 22 71 84 00

### ROYE

Maison départementale  
des solidarités et de l'insertion  
24 rue Pasteur  
80700 ROYE  
Tél. : 03 60 03 45 50

### FLIXECOURT

Maison départementale  
des solidarités et de l'insertion  
9 rue de la Catiche  
80400 FLIXECOURT  
Tél. : 03 60 03 43 70

Pour plus d'infos,  
vous pouvez  
également prendre  
rendez-vous dans  
le centre de santé  
sexuelle le plus  
proche de chez vous



### Conseil départemental de la Somme

43 rue de la République  
CS 32615  
80026 AMIENS Cedex 1

03 22 71 80 80  
[www.somme.fr](http://www.somme.fr)

